

**Objet : Approbation du règlement intérieur du CIAS**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du 09 décembre 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à 18 heures 00,**

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Pascal ZUCCHERO, Président.

Présents : MMES Mrs ALLARD, ANDRIOT, BOIS, FRANCONY, GALOCHE, LAVOREL, SOMVEILLE, VEUILLET, Absents excusés : MMES Mrs. DUFOUR, MARCHAIS, POLLET, TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 28/11/2025

\*\*\*\*\*

Le Président de séance :

Vu

- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4, L.123-6, L.123-7 et R.123-20 ;
- Les statuts du CIAS de la communauté de communes du lac d'Aiguebelette
- Le projet de règlement intérieur du CIAS présenté en séance ;

Considérant

- La nécessité de doter le CIAS d'un règlement intérieur assurant un fonctionnement clair et conforme aux textes ;
- La présentation du règlement intérieur en conseil d'administration.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide :

D'approuver le règlement intérieur du Centre Intercommunal d'Action Sociale, annexé à la présente délibération.

1. De charger le président du CIAS de procéder à sa mise en œuvre et à sa diffusion.
2. De préciser que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 10 12 2025 et pourra être modifié par délibération du conseil d'administration.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

